



## COMPTE RENDU SOMMAIRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 7 AVRIL 2014

**Présents :** Eric AUDIBERT, Frédérique ROUSTANG, Alfred FURLIN, Jacqueline ROLFE, Patrice BURLANDO, Lucienne QUINANZONI, Henri COLOMBO, Jacqueline HOUSSARD, Pierre BONNET, Agnès FELIX, Laurent REMY, Aude HEZARD (arrivée à 19h20) , Sabine NAEL, Jean-Marc DUBUC

**Absents représentés :** Aude HEZARD (procuration à Eric AUDIBERT), Jean-Pierre MADONIA (procuration à Sabine NAEL)

**Secrétaire de séance :** Agnès FELIX

### Installation de trois nouveaux conseillers municipaux

- Suite à la démission de M. Philippe MOACHON de ses fonctions de Conseiller Municipal et au refus de siéger de Mme Séverine VANDOOOLAEGHE, et conformément au système du suivant de la Liste, M. Jean-Marc DUBUC, 5<sup>ème</sup> de la liste, est installé comme Conseiller Municipal de la Commune de Montfort sur Argens.

- Suite à la démission de M. Guillaume NOVELLAS de ses fonctions de Conseiller Municipal, et conformément au système du suivant de la liste, Mme Sabine NAEL, 6<sup>ème</sup> de la liste est installée comme Conseillère Municipale de la Commune de Montfort sur Argens.

- Suite à la démission de Mme Christine CRETINON de ses fonctions de Conseillère Municipale, et conformément au système du suivant de la liste, M. Jean-Pierre MADONIA, 7<sup>ème</sup> de la liste est installé comme Conseiller Municipal de la Commune de Montfort sur Argens.

### INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

#### Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal pour la durée du mandat (délibération 2014-022)

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour et 2 absentions (Mme NAEL et M. MADONIA) de confier à Monsieur Le Maire les délégations suivantes :

- 2- De fixer, dans les limites d'un montant de 200 € les différents tarifs communaux ;
- 3- De procéder, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, dans les limites fixées par le Conseil Municipal ;
- 4- De prendre toute décision concernant des marchés publics d'un montant inférieur à 90 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5- De décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- 6- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 9- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 11- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 15- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, dans les limites fixées par le Conseil Municipal ;
- 16- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans les conditions fixées par le Conseil Municipal ;
- 17- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite de 1 500 €.
- 20- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 160 000 €;

21- D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme dans les conditions fixées par le Conseil Municipal ;

24- D'autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Le Maire doit rendre compte à la plus proche réunion du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de ces délégations.

### **Indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints (délibération 2014-023)**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- D'attribuer au Maire une indemnité de fonction au taux de 39 % de l'indice brut 1015.

- D'attribuer au 1<sup>er</sup> adjoint une indemnité de fonction au taux de 16,50 % de l'indice brut 1015.

- D'attribuer aux autres adjoints une indemnité de fonction au taux de 10,30 % de l'indice brut 1015.

Le tableau récapitulatif des indemnités est joint à la délibération.

### **Création et Installations des Commissions communales**

Les commissions sont présidées de droit par le Maire et les adjoints seront invités à toutes les réunions.

#### **Commission finances et Economie:**

Président : Eric AUDIBERT

Membres : Jacqueline ROLFE  
Lucienne QUINANZONI  
Frédérique ROUSTANG  
Patrice BURLANDO  
Jean-Marc DUBUC

#### **Commission Aménagement et Urbanisme :**

Présidente : Frédérique ROUSTANG

Membres : Pierre BONNET  
Henri COLOMBO  
Lucienne QUINANZONI  
Laurent REMY  
Jacqueline ROLFE

#### **Commission Travaux et Voirie :**

Président : Alfred FURLIN

Membres : Pierre BONNET  
Henri COLOMBO  
Jean-Marc DUBUC

#### **Commission Communication tourisme et vie associative :**

Présidente : Jacqueline ROLFE

Membres : Agnès FELIX  
Frédérique ROUSTANG  
Jacqueline HOUSSARD  
Laurent REMY  
Patrice BURLANDO  
Sabine NAEL

#### **Commission affaires scolaires, périscolaires et jeunesse**

Président : Patrice BURLANDO

Membres : Aude HEZARD  
Frédérique ROUSTANG  
Laurent REMY  
Sabine NAEL

#### **Commission environnement et cadre de vie**

Président : Laurent REMY

Membres : Aude HEZARD  
Jean-Pierre MADONIA  
Pierre BONNET  
Jacqueline HOUSSARD  
Henri COLOMBO

### **Election des membres à la Commission d'appel d'offres (délibération 2014-024)**

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal des modalités d'élection des membres de la Commission d'Appel d'offre dont le Maire est président de droit. A l'unanimité, sont élus à la CAO :

Président : Eric AUDIBERT  
Suppléante : Frédérique ROUSTANG  
Alfred FURLIN  
Suppléant : Henri COLOMBO  
Lucienne QUINANZONI  
Suppléante : Jacqueline ROLFE  
Jean-Marc DUBUC  
Suppléant : Jean-Pierre MADONIA

### **Fixation du nombre d'administrateurs au Conseil d'Administration au CCAS (délibération 2014-025)**

Sur proposition du Maire, adoptée à l'unanimité, le nombre d'administrateurs au sein du CCAS est fixé à huit. En plus du Maire, président de droit, le CCAS sera composé de quatre élus du Conseil Municipal et de quatre personnes désignées par le Maire, sur proposition des associations représentants les familles, personnes âgées et retraités, les personnes handicapées et celles œuvrant dans le domaine de l'insertion.

### **Election des représentants au CCAS (délibération 2014-026)**

Sont élus à l'unanimité, pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

Jacqueline HOUSSARD  
Agnès FELIX  
Patrice BURLANDO  
Jean-Marc DUBUC

### **Fixation du régime des questions orales lors des séances du Conseil Municipal (délibération 2014-027)**

Sur proposition de M. le Maire, adoptée à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le régime des questions orales au sein de l'assemblée :

Les questions doivent concernées les affaires de la commune. Elles seront posées en fin de séance, sans limitation. Elles pourront donner lieu à un débat mais pas à un vote. En cas de nécessité d'un vote, elles devront être mises à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Les questions et leurs réponses seront mentionnées au procès-verbal de séance.

### **FONCTION PUBLIQUE**

#### **Création de trois emplois d'adjoints techniques territoriaux pour accroissement saisonnier d'activité (délibération 2014-028)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de recruter 3 adjoints techniques saisonnier pour effectuer le déménagement de l'école primaire pendant les vacances du mois d'avril. L'assemblée adopte à l'unanimité une délibération créant trois emplois d'adjoint technique pour accroissement saisonnier d'activité.

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,**

**Eric AUDIBERT**

*Ceci est un compte rendu sommaire destiné à l'information de la population. Le procès-verbal intégral et consultable en Mairie dès son adoption par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance. Toutes les délibérations sont également consultables dès qu'elles ont acquis leur caractère exécutoire.*

Affiché le : 10 avril 2014 (1 mois)